

COMMUNIQUÉ

Treize questions orales au dernier conseil. Étonnement de la majorité, explication de l'opposition : « le maire n'a pas eu le choix ».

VICHY – Comme la majorité municipale de la ville de Vichy s'étonnait de ce que l'opposition ait pu encore jouer les prolongations avec treize questions complémentaires lors du dernier conseil municipal, l'opposition a levé les interrogations en écrivant à la majorité.

Au conseil municipal de septembre, le maire de Vichy, désarmé devant les vingt questions orales de l'opposition, avait fait adopter par sa majorité un dispositif « d'évitement » : désormais, l'opposition devrait déposer les questions trois jours avant le conseil et le maire aurait la liberté de les écarter et d'y répondre plus tard.

Or, la veille du conseil municipal de décembre, l'opposition a déposé treize questions qui ont été mises à l'ordre du jour sans un mot du maire qui n'a ni contesté le délai de dépôt, ni rejeté les questions.

Certains conseillers de la majorité se sont étonnés de cette situation : « il y a un dispositif anti obstruction dans le règlement intérieur. Le maire ne l'a pas utilisé. L'opposition parle déjà quasiment sur tous les points de l'ordre du jour ; avec ses questions, elle se met à le dicter. Je ne comprends pas l'absence de réaction ».

Christophe Pommeray a donné l'explication : « le dispositif voté par la majorité pour limiter notre droit d'expression a été ajouté par le maire au règlement intérieur. Mais le règlement intérieur ne nous a pas été notifié comme la loi le prévoit ! Nous avons donc fait application du précédent règlement et posé nos questions comme à l'habitude. Le fait que nos questions soient discutées n'est pas une gentillesse du maire à notre égard ; il n'a simplement pas eu le choix ». Et Christophe Pommeray d'écrire à ses collègues de la majorité pour leur expliquer — en souriant — le fond de l'histoire et de préciser : « nos questions portaient sur le Creps, le parc des Sources, l'école de musique... autant de sujet importants qui, sans nous n'auraient pas été abordés au conseil municipal. »./.

PIÈCES JOINTES : /

CONTACT : Christophe Pommeray, +33 6 08 53 10 26

1250_c17_qocmdecembre.docx

06/01/09 - 09:29

LES MEMBRES DU GROUPE SONT :
GERARD CHARASSE (H.), ISABELLE RECHARD, CHRISTOPHE POMMERAY, GLORIA SZPIEGA,
MICHEL MARIEN, HELENE MILLET, JEAN-GUY SIMON, MARIE FRADIN ET JEAN-MARIE CHOQUET